

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 6 juillet 2017
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 13 juillet 2017
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2017
qui ont pris part à la délibération 35	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35 Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : M. ASTIER Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

C

**ORGANISATION DE L'ÉCOLE
MUNICIPALE DES SPORTS**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, NOUHÈN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, GRÉLARD, ASTIER, ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE (jusqu'au rapport n° 12 puis pouvoir à M. TULOUP), CAMINALE, VALENTINO, PIOT, COATIVY (jusqu'au rapport n° 13), TULOUP, LATHUILIÈRE (jusqu'au rapport n° 13), PONTVIANNE,

Membres excusés : MM. GILLET (pouvoir à M. BARRELLON), LOCTIN (pouvoir à M. DUMOND), PATTEIN (pouvoir à M. BAVOZET), NEGRO (pouvoir à M. CAUCHE), VILLARET (pouvoir à Mme BAZAILLE), ALLES (pouvoir à Mme GIORDANO), COSSON (pouvoir à Mme PIOT),

Membres absentes : Mmes COATIVY (à partir du rapport n° 14), LATHUILIÈRE (à partir du rapport n° 14).

M. VINCENS-BOUGUEREAU, Adjoint au Maire, explique que les objectifs de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) sont l'initiation et la découverte sportive sans but de compétition. Compte tenu de la proposition d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire, il convient de revoir l'organisation de l'Ecole Municipale des Sports (EMS).

Des activités adaptées à l'âge des enfants de 4 à 11 ans seraient proposées le mercredi matin : Baby gym / baby sport, Eveil sportif, Découverte sportive. Parallèlement, un service d'accueil sera mis en place pour les enfants inscrits à ces activités tous les mercredis de 8h00 à 12h30 à partir de la prochaine rentrée scolaire (hors vacances scolaires).

Une tarification doit être mise en place pour ce nouveau service.

Une grille tarifaire pour les enfants inscrits à l'Ecole Municipale des Sports et au service d'accueil du mercredi matin est ainsi proposée :

	BABY GYM	EVEIL	DECOUVERTE
Q.F.			
Inférieur ou égal à 250 €	96 €	127 €	134 €
De 251 € à 450 €	105 €	136 €	143 €
De 451€ à 600 €	114 €	145 €	152 €
De 601 € à 900 €	124 €	155 €	162 €
De 901 € à 1 100 €	133 €	164 €	171 €
De 1 101 € à 1 500 €	142 €	173 €	180 €
De 1 501 € à 1 900 €	151 €	182 €	189 €
supérieur à 1 900 €	160 €	191 €	198 €
Tarif unique pour les non fidésiens (+20 % sur la dernière tranche)	192 €	229 €	238 €

Le conseil municipal est appelé à :

- approuver la proposition d'adaptation du fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports,
- approuver la grille tarifaire pour la mise en place de ce service d'accueil,
- autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de cette organisation.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à la majorité (5 abstentions) et Mme ELEFHTERATOS,

M. ISAAC-SIBILLE, M. TULOUP, Mme LATHUILLIÈRE ne prenant pas part au vote,

- APPROUVE la proposition d'adaptation du fonctionnement de l'Ecole Municipale des Sports telle que présentée ci-dessus,

- APPROUVE la grille tarifaire pour la mise en place de ce service d'accueil,

- AUTORISE Madame le Maire ou l'adjoint délégué aux sports à signer tout document afférent à la mise en place de cette organisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI